Publié le 17 novembre 2023

Commune d'Esch-sur-Sûre

Vacance de poste

1 agent d'encadrement (m/f)

sous le statut de l'employé communal (groupe d'indemnité C1- sous-groupe éducatif et psycho-social)
à raison de 25h/sem. à durée indéterminée.

Peuvent concourir les candidats qui détiennent un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) en qualité d'auxiliaire de vie ou un diplôme étranger reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Une bonne maîtrise parlée et écrite des trois langues officielles est indispensable (luxembourgeois, français et allemand). Dans le cas d'études à l'étranger, la réussite d'une épreuve de langues organisée par l'INAP sera éventuellement requise dans le cadre du recrutement.

Des atouts sont une certaine expérience professionnelle, le sens de responsabilité et d'organisation, la capacité de travailler de façon autonome et en équipe, une bonne planification, la compétence de rédiger des rapports, d'établir des documents et des courriers comme, d'organiser et de guider des concertations et réunions ainsi que l'aptitude de conceptualiser et de présenter des projets éducatifs adaptés aux besoins des enfants âgés entre 3 et 12 ans.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande, en y joignant

- une notice biographique avec photo récente,
- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- un extrait récent de leur acte de naissance (< 2 mois),
- un extrait récent du casier judiciaire - bulletin n°3 et n°5 (< 2 mois),
- une copie des certificats et diplômes d'études,
- une autorisation d'exercer la profession d'auxiliaire de vie
- le cas échéant une copie de l'attestation certifiant la reconnaissance du diplôme étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- le cas échéant une preuve attestant la réussite de l'épreuve de langues organisé par l'INAP auparavant.

au collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre à L-9150 Eschdorf, An der Gaass 1 **pour le 1er décembre 2023 au plus tard.**

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

En postulant, les candidats acceptent que leurs données personnelles soient traitées dans le cadre du processus de recrutement concernant le poste décrit ci-dessus.

Eschdorf, le 17 novembre 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire Communal, le Bourgmestre,

Administration communale Esch-sur-Sûre